

ABONNEMENT.

Somme :	
En sus	30 fr.
Six mois	10
Trois mois	8
Poste :	
En sus	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires,
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames. — 30
 Faits divers. — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 s'il y a lieu dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en Em-
 brai-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Décembre 1876.

Chronique générale.

Versailles, 20 décembre.

On parle, dans les couloirs du Sénat, de la décision que vient de prendre la commission des finances relativement au budget des dépenses. Cette décision tend à augmenter de 200,000 fr. les traitements des desservants, à rétablir les bourses des séminaires dans leurs conditions d'existence antérieure, à conserver enfin le chapitre de Saint-Denis.

D'autre part, on commente beaucoup la récente déclaration de M. le général Berthaut à plusieurs sénateurs de la droite, déclaration de laquelle il résulte que le ministre de la guerre, loin de se montrer partisan de la suppression de l'institution des aumôniers militaires, en réclamerait au contraire énergiquement le maintien, sauf à réduire le traitement qui leur est attribué, afin de sauvegarder autant que possible l'équilibre du budget.

M. Gambetta et ses amis politiques de la Chambre accusent ouvertement M. Jules Simon d'avoir déterminé la gauche du Sénat à reconnaître à la Chambre haute le droit de rétablir tous les crédits supprimés. Le Sénat est en effet unanime à maintenir dans le sens le plus rigoureux tous ses droits. Une seconde délibération du budget à la Chambre est donc inévitable, et la question se posera aujourd'hui jeudi au Sénat pour décider s'il faut rétablir immédiatement les crédits supprimés et les envoyer à la Chambre pour éviter les douzièmes provisoires.

Voici les crédits que le Sénat rétablira :
 1° Crédits pour les aumôniers ;
 2° Pour le chapitre de Saint-Denis ;
 3° Imprimerie nationale et Bulletin des communes ;

4° Crédits pour les chemins de fer ;
 5° Rétablissement des crédits pour les sous-préfectures de la Seine ;
 6° Officiers généraux.

En présence de la fermeté du Sénat, on pense que la Chambre des députés n'insistera pas pour juger en dernier ressort.

La commission des finances, d'accord avec le gouvernement, proposera, en cas de conflit entre les deux Chambres, de nommer une commission composée de députés et de sénateurs pour proposer une solution définitive.

On s'inquiète dans le monde des affaires du jour où la session extraordinaire des deux Chambres sera terminée. On paraît redouter les conséquences d'un conflit qui amènerait encore une prolongation de la crise commerciale. Mais on compte beaucoup, il faut le dire, sur l'autorité et le talent de M. Jules Simon pour pacifier la situation et éviter tout danger politique.

Beaucoup de députés qui sont partis pour leurs départements ont été prévenus qu'il pourrait bien y avoir convocation extraordinaire avant la fin de l'année, et qu'ils aient à ne pas s'éloigner de l'endroit qu'ils ont indiqué pour leur résidence.

Nous avons annoncé la visite de M. Jules Simon à M. de Marcère. Celui-ci a rendu visite à son successeur et a dû dîner hier chez lui. Nous citons ce fait comme une preuve des excellentes relations qui existent entre l'ancien ministre et le ministre actuel.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :
 Plusieurs journaux ont annoncé qu'un pourvoi en cassation dans l'intérêt de la loi

avait été formé par M. le garde des sceaux contre l'arrêt de la cour d'appel de Besançon, dans lequel il est question des commissions mixtes.

C'est une erreur. M. le garde des sceaux n'a pas formé et ne pouvait pas former un pourvoi dans l'intérêt de la loi ; le ministre de la justice n'exerce cette action que lorsque les décisions de justice sont définitives et ne peuvent plus être l'objet de recours d'aucune des parties en cause.

Or, dans l'affaire dont il s'agit, M. Cival, gérant du journal *l'Avenir de la Haute-Saône*, condamné pour diffamation envers M. Willemot, président de la cour d'appel de Besançon, s'étant pourvu en cassation, et la cour de cassation n'ayant pas encore statué sur son pourvoi, l'arrêt de la cour de Besançon n'est pas définitif, et il n'y avait pas lieu à un pourvoi dans l'intérêt de la loi.

Les pièces de cette affaire, du reste, sont arrivées au greffe de la chambre criminelle de la cour de cassation, sur le pourvoi seul de M. Cival.

On lit dans le Courrier de France :

« Il est à peu près certain que quelques préfets, notoirement compromis dans les agissements de la réaction, seront très-prochainement remplacés. On cite parmi ceux-là M. Darcy, préfet des Alpes-Maritimes ; M. de Reinach, préfet de Maine-et-Loire ; M. du Chevalard, préfet de l'Allier, et M. Buchot, préfet de la Manche. »

Le *Siccle* dit que, contrairement à ce qui a été avancé, aucun mouvement préfectoral n'est en préparation.

La *Correspondance universelle* soutient de son côté que c'est à tort qu'on attribue à M. Jules Simon l'intention de ne faire aucune modification dans le personnel. Il ne fera pas de mouvement d'ensemble, mais il remplacera au fur et à mesure tous les fonctionnaires qui ne lui sembleraient pas décidés à servir loyalement la République.

La *Gazette de Cologne* publie une correspondance de Berlin disant que M. de Bismarck s'oppose à ce que l'Allemagne participe à notre Exposition, parce que ses compatriotes seraient peut-être mal accueillis, la France ne s'étant pas jusqu'à présent montrée aimable pour les Allemands.

Cette affirmation constitue le fond de cette correspondance, dont la paraphrase, parue hier sous la forme de « Lettre de Berlin » dans la *Republique française*, a fait beaucoup de sensation à Paris.

L'affirmation catégorique qu'on vient de lire a été néanmoins oubliée par le traducteur de la *Republique*. Il nous semble pourtant que, dans de pareilles circonstances, il importe à la France d'être complètement renseignée sur tout ce que le grand chancelier permet aux organes officiels de dire sur sa pensée intime.

LA RÉPUBLIQUE ET LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE.

Sous ce titre, le *Moniteur universel* écrit :

« Il n'y a plus à se le dissimuler : le nombre des crimes commis contre la sécurité des personnes, et, parmi ces crimes, les plus odieux comme les plus dangereux pour l'ordre social, ceux commis contre l'enfance, augmentent dans une proportion effroyable. En ce moment, il n'existe pas moins de quatorze condamnés à mort, qui, dans les prisons, attendent le moment fatal. Jamais l'exécuteur des hautes œuvres n'a eu tant de besogne. Cependant l'indulgence du jury n'a jamais non plus été plus grande ; jamais plus de crimes abominables n'ont obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes. L'on se souvient encore de certains verdicts qui ont étonné autant qu'effrayé la conscience publique. »

Le journal qui publie ces lignes est, comme on le sait, un journal républicain.

L'ACCIDENT DE MONTEREAU.

La Compagnie des chemins de fer de Pa-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Les gens qui s'amuse.

(Suite.)

V.

Le nouvel essai que les deux amis venaient de faire les avaient rendus soucieux ; tous deux commençaient à perdre singulièrement de leur estime pour les gens de plaisir.

— Est-ce que par hasard nous ne serions pas sur la terre pour nous amuser ? dit Poincy.

— Ce n'est pas ça, répondit Paul ; mais la chance a été contre nous. C'est notre faute aussi, nous avons voulu apprendre à vivre comme on apprend le latin, attendons l'occasion et laissons l'expérience nous venir.

Ils recommencèrent donc tous deux à parcourir Paris et à fréquenter les spectacles, demandant au hasard les leçons qu'ils avaient jusqu'alors inutilement demandées à Godard et à Galuchon.

Mais insensiblement les merveilles de la capitale perdaient de leur charme, et les ennuis, dont ils étaient jusqu'alors à peine aperçus, leur devenaient plus sensibles.

Paul, qui avait été d'abord émerveillé des omnibus, des passages et des trottoirs, commençait à trouver les trottoirs trop étroits, les passages trop sombres et les omnibus trop lents.

Quant à Joseph, il ne pouvait s'accoutumer ni au bruit ni à la foule. Il regrettait le calme de ses soirées sur le mail de Rennes et ces longues promenades qu'il faisait le dimanche, un livre à la main, le long des haies de sureau.

Depuis trois mois qu'il habitait Paris, il n'avait point vu un champ de blé ; il n'avait point entendu un oiseau !

Le plus souvent il rentrait le soir avec Riout, las, mécontent et ennuyé de sa journée.

Il se faisait toujours à lui-même l'effet d'un voyageur à l'auberge et qui attend le départ de la diligence.

Un matin, qu'il lisait le journal en attendant l'heure du déjeuner, ses regards tombèrent sur l'article *Bourse* où se trouvait le tableau des différentes actions industrielles ; celles des mines d'Ancize étaient cotées à dix mille deux cents francs.

Joseph courut à son secrétaire et chercha les coupons qui lui avaient été remis par maître Rivel avec les comptes de la succession ; c'était précisément dix actions de ces mines d'Ancize, émises primitivement à mille francs, et dont l'agio venait de décupler la valeur.

Poincy appela Paul et lui fit part de la décou-

verte qu'il venait de faire.

— Il faut aller de suite chez l'agent de change qui a procuré ces actions à ton oncle, dit Riout, et les lui faire vendre au prix courant.

— Nous voilà riches de près de deux cent mille francs ! s'écria Joseph.

— Pourquoi que nous trouvions avec ça moyen d'être heureux ! dit Paul en soupirant.

Ils se rendirent, le jour même, chez M. Bertaut, jeune agent de change qui les reçut dans un cabinet encombré de tableaux, de bronzes et d'antiques.

En voyant leurs dix coupons, l'homme d'affaires leur sourit gracieusement ; Poincy lui exposa le but de sa visite.

— Ce que vous désirez est facile, messieurs, répondit l'agent de change ; revenez après-demain, j'aurai cent vingt mille francs à vous compter.

Paul et Joseph se présentèrent au jour indiqué ; M. Bertaut leur dit que les actions étaient vendues et les invita à s'asseoir, tandis qu'on établissait leur bordereau.

— Ces messieurs ont sans doute un placement trouvé pour la somme qu'ils vont recevoir ? demanda l'homme d'affaires.

— Pas encore, répondit Joseph.

— Je puis vous en indiquer plusieurs, reprit Bertaut.

Et il leur cita une douzaine d'entreprises en leur recommandant par-dessus tout une nouvelle exploitation agricole à laquelle il était intéressé.

Les deux amis se regardèrent avec embarras.

— Il faudrait connaître l'affaire en détail, fit observer Poincy.

— Qu'à cela ne tienne, répondit Bertaut ; je donne demain à dîner à quelques personnes parmi lesquelles se trouve le directeur de l'exploitation ; que ces messieurs me fassent l'honneur de venir, ils pourront avoir tous les renseignements désirables.

Joseph et Paul voulurent s'excuser.

— Acceptez, reprit Bertaut ; le dîner sera gai. Je n'ai que des jeunes gens de famille ; les *Hons* du boulevard de Gand, Ernest de Mercourt dont l'oncle est pair de France, Henri de Servy qui a les plus beaux chevaux de Paris, Armand Lambel, le plus fort élève de Grisière et qui écrit dans les journaux à ses moments perdus. Vous verrez ce que c'est que les épicuriens du dix-neuvième siècle.

— Nous viendrons alors, dit Paul qui ne perdait pas l'espoir de trouver des gens qui sussent vivre à rien faire.

— Tu es bien effronté d'avoir accepté son invitation, dit Joseph lorsqu'ils furent sortis.

— Pourquoi cela ?

— Comment nous présenter demain à ces élégants, nous qui ne connaissons rien aux manières

ris-Lyon-Méditerranée nous adresse la communication suivante :

« D'après les dépêches reçues dans la soirée au sujet de la collision du lac du Bourget, le nombre des personnes tuées est de trois voyageurs et de quatre agents de la Compagnie; celui des blessés, tant voyageurs qu'employés, est de quatorze, au lieu de huit tués et quinze blessés qu'indiquaient les nouvelles de la matinée. Dix wagons ont été brisés. Il reste à débarrasser la voie des deux machines, ce qui exigera deux jours. Un transbordement est organisé. L'accident paraît dû à une erreur de la gare de Châtillon. »

L'enterrement des victimes a eu lieu à Aix-les-Bains, avec une grande solennité. L'archevêque de Chambéry a présidé la cérémonie religieuse. Le préfet, le procureur général et tout le personnel administratif et judiciaire assistaient aux funérailles.

On expérimente en ce moment un système ingénieux de transmission télégraphique.

L'expéditeur, dit le Temps, écrit sa dépêche sur une feuille d'étain que l'on place sur un cylindre. Tous les traits qu'il a formés avec de l'encre grasse sont reproduits instantanément à l'autre bout de ligne à l'aide d'un système de hachures très-fines et imitant dans la perfection le message écrit sur la feuille d'étain avec de l'encre d'imprimerie.

La photographie envoyée dans le système d'Arincourt est décalquée sur une feuille d'étain identique à celle de M. Lenoir. La seule différence entre les deux systèmes consiste dans le mode de réception. M. Lenoir emploie une plume que le courant appuie sur un papier qui se déroule; M. d'Arincourt se sert du courant, qui produit une décomposition électro-chimique dans un papier préparé.

M. Lenoir peut également reproduire des photographies. L'idée première, dont les deux émules ont tiré un parti si avantageux, n'est pas nouvelle. Elle appartient à Caselli.

Etranger.

Rome, 19 décembre.

Le ministre de la guerre demandera à la Chambre l'ouverture immédiate d'un crédit de quinze millions pour compléter dans un bref délai l'armement de l'armée italienne.

Il est certain aujourd'hui que la Turquie, en aucun cas et sous aucune forme, n'acceptera l'occupation militaire.

La Roumanie a résolu de rester neutre, et la Russie veut respecter cette neutralité, de sorte que l'armée russe serait transportée en Serbie et en Bulgarie à travers la Rouma-

nie. A cet effet, la Roumanie doit être divisée en deux zones, dont l'une serait considérée comme « neutre » et l'autre comme « non neutre. »

La voie ferrée, qui serait abandonnée aux Russes, formerait la limite de ces deux zones. Cette ligne de démarcation commencerait donc à la station de chemin de fer Ungheni et passerait par Jassy, Roman, Ploesch, Chitila (station qui n'est qu'à une petite demi-heure de Bucharest), Pitescht, Slatina, Craiova; de là la ligne de démarcation se sépare de la voie ferrée et s'étend vers le sud jusqu'à Calafat, situé sur le Danube, vis-à-vis de Widdin.

Le tronçon de chemin de fer de Cravoja à Verciorova serait donc également compris dans la zone non neutre et mis, par conséquent à la disposition des Russes.

La Roumanie tirerait de cet arrangement l'avantage d'éviter l'occupation de Bucharest par les Russes. En revanche, le gouvernement roumain aurait pris l'engagement de défendre la ligne du Danube contre les Turcs jusqu'au moment où les troupes russes seraient concentrées, afin que ces derniers ne pussent détruire le chemin de fer roumain qui formerait la base des opérations de l'armée russe.

A cet effet, Calafat sera défendu par le général Lupu, qui occupe cette ville avec 3 bataillons d'infanterie, 1 régiment de cavalerie et 4 batteries, et qui doit s'opposer au passage du Danube par des troupes turques sortant de Widdin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ODYSSEE D'UN SANGLIER.

L'histoire raconte qu'il était d'usage autrefois d'offrir le sanglier en sacrifice aux fêtes de Cérès et de Bacchus, parce qu'il ruinait également les bienfaits de l'une et de l'autre. On n'ignore pas, en effet, que le sanglier a souvent causé à l'homme de grands dommages en dévastant ses vignes ou en ravageant ses champs de blé.

Est-ce qu'il voulait commettre quelques méfaits de ce genre, celui qui se promenait il y a peu de jours aux portes de Saumur, près du faubourg de Nantilly ?

Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que ce n'est pas un simple *marcassin*, ni même un *ragot*, qui a été vu dimanche dans le bas chemin de Chacé, à peu de distance de l'hippodrome des courses de Saumur, mais bel et bien un *grand vieux sanglier*, « monstre énorme et superbe, » dit La Fontaine dans ses *Fables*. Il marchait paisiblement, comme il eût fait dans les bois, au sein de sa famille, sans s'inquiéter du voisinage des habitations, pas plus que de la présence d'un chasseur qui, par le même chemin, regagnait pédestrement son domicile. On eût dit au contraire que le quadrupède narguait le passant qui rentrait bredouille, aucune pièce de gibier ne gonflant sa carnassière.

Tout-à-coup, en se détournant, celui-ci aperçoit l'animal, qu'il prend d'abord pour

un ours. Que va-t-il faire avec son arme à tuer des moineaux ? Peut-être regrette-t-il de n'avoir pas à sa disposition le fusil de Jules Gérard ou de Bombonnel ! Enfin, le Nemrod se décide néanmoins à faire feu. Vlan !... pas touché. Un second coup part... sans plus de résultat.

Effrayé par cette double détonation, le porc sauvage se dirige du côté de l'hippodrome et se réfugie dans un large fossé. Des chiens ne tardent pas à le forcer et à le ramener vis-à-vis de la gare de la Vendée ; ici, il passe le Thouet à la nage : jetant l'effroi parmi les pêcheurs à la ligne, la bête se livre à une course vertigineuse dans la direction du vieux bourg de Bagnaux, traverse de nouveau le Thouet et semble enfin pouvoir se livrer au repos. Mais en ce moment un habitant de la rive opposée tire à son tour, sans l'atteindre, deux coups de feu sur le quadrupède pachyderme qui s'élançait de nouveau dans l'hippodrome des courses, poursuivi par une quinzaine de chiens de toutes races.

Croyez-vous tout bonnement que notre sanglier, perdant la tête, va obliquer à gauche et se diriger vers la rue du Pressoir-Saint-Antoine pour tomber ainsi dans la *Gueule-du-Loup* ? Nenni-da ! pas si bête. Il s'éloigne, au contraire, et ne tarde pas à s'engager dans les vignes du chemin de Chacé, où les chiens, non dressés pour ce gibier, finissent, de guerre lasse, par perdre sa trace.

Est-il allé retrouver son gîte habituel, cet animal qui, comme Saturne, dévore dit-on ses enfants ? Mystère ! Cependant, on suppose qu'il a pu, dans la soirée de dimanche, regagner les bois de Fontevault, qu'il avait dû quitter pendant une battue, la semaine dernière.

C'est égal, nous eussions préféré voir ce visiteur importun tomber sous les balles de nos chasseurs en renom. Au moment des fêtes de Noël, c'était pour eux un festin de Lucullus en perspective, et nous avions à signaler un remarquable exploit cynégétique.

L. D.

M. de Chousy, receveur particulier des finances à Cholet (Maine-et-Loire), est nommé receveur particulier à Châteaudun (Eure-et-Loir).

M. Delmon, receveur particulier des finances à Lisieux (Calvados), est nommé receveur particulier à Cholet (Maine-et-Loire.)

D'après les instructions du ministre de l'intérieur, rédigées en conformité des lois et décrets sur la matière, voici les délais dans lesquels devront être terminées les diverses opérations relatives à la révision des listes électorales dans toutes les communes de France :

14 janvier, clôture des tableaux de rectification ;

15 janvier, publication de ces tableaux et ouverture du registre des réclamations ;

Du 15 janvier au 4 février inclusivement, réception des réclamations qui seront examinées dans les cinq jours de leur dépôt ;

9 février, expiration du délai pour les dernières décisions de la commission ;

du grand monde ?

— Parbleu ! nous nous en tirons, comme à la parade de la garde nationale, répondit Paul, en faisant ce que nous verrons faire aux autres.

— Mais il nous faut une toilette à la mode.

— C'est juste : adressons-nous à un des grands tailleurs de Paris, il nous dira comment on s'habille quand on dîne avec des neveux de pairs de France.

Les deux amis entrèrent dans le plus brillant magasin du Palais-Royal et exposèrent leur requête ; le maître leur prit mesure, et promit de leur apporter le lendemain tout ce qui était nécessaire pour qu'ils pussent se présenter sans honte aux héros de la *fashion*.

Il arriva en effet à l'heure indiquée avec deux costumes complets que Riaut et Poincy essayèrent sur-le-champ.

Il fallut des efforts inouïs pour faire joindre les agrafes et arrêter les boutons. Paul déclara qu'il étouffait ; le tailleur lui assura que les gens bien mis ne pouvaient être plus à l'aise.

— Mais je ne pourrai jamais m'asseoir ni lever les bras pour manger, dit Riaut.

— Le corps finit par se prêter à l'habillement, répondit le tailleur.

Joseph demanda le mémoire, et fut épouvanté en voyant un total de douze cent cinquante francs ; il voulut faire quelques objections, mais l'artiste en costumes lui fit observer d'un ton dégagé que

ses clients étaient des gens du monde qui ne marchandaient jamais.

Poincy paya avec humeur.

— Nous sommes volés ! dit-il à Paul lorsqu'ils se trouvèrent seuls.

— Je crains plutôt que nous ne soyons étranglés, répondit Riaut, en respirant avec effort comme un homme qui se noie.

— Il faut pourtant partir, reprit Joseph.

— Mais il pleut.

— Demandons un fiacre.

Les deux amis se firent conduire chez l'agent de change ; personne n'était encore arrivé.

— Il paraît que c'est mauvais genre de venir à l'heure, dit Joseph désappointé.

Les invités n'arrivèrent effectivement que longtemps après. Bertaut présenta Poincy au directeur de la nouvelle exploitation agricole.

— Chauffez-le, dit-il tout bas ; il a des capitaux et de la bonne volonté.

Le directeur fit un signe d'intelligence et vint s'asseoir entre les deux amis.

Il leur développa les avantages de son entreprise avec une éloquence qui éblouit les deux jeunes gens.

A l'en croire, elle devait changer le système d'agriculture adopté jusqu'à nos jours, et faire la fortune des actionnaires.

Il s'engageait à naturaliser en France des plan-

tes exotiques et à utiliser jusqu'aux poils de ses chevaux.

Joseph, persuadé par ses promesses, souscrivit immédiatement vingt actions.

On passa enfin dans la salle à manger.

Poincy et Riaut furent éblouis par le luxe du service ; la table était couverte d'objets qu'ils voyaient pour la première fois et dont ils ignoraient l'usage.

Heureusement que les invités ne prirent point garde à l'embarras des deux amis.

La conversation était devenue générale ; elle s'échauffa insensiblement, et vers la fin du repas le champagne avait disposé tous les convives à une franchise bruyante.

— Comment vont les actions industrielles, Bertaut ? demanda Ernest de Mercourt ; as-tu quelques bonnes affaires en train ?

— Je viens d'acheter deux cents coupons de bitume Deroz, à soixante pour cent au-dessous du pair, dit l'agent de change ; Stival et Brémont en ont acheté chacun autant ; nous allons nous entendre pour simuler des ventes réciproques à des prix croissants, de manière à ramener les actions au taux d'émission.

— Et alors vous les vendrez avec quarante pour cent de bénéfice, reprit de Mercourt.

— A des pères de famille qui cherchent un placement pour leurs économies, continua Bertaut.

12 février, expiration du délai de notification de ces dernières décisions ;
17 février, limite du délai d'appel devant les juges de paix ;
27 février, dernier délai pour les décisions des juges de paix ;
2 mars, expiration du délai pour la notification des décisions des juges de paix ;
Enfin, 31 mars, clôture définitive des listes électorales, politiques et municipales.

Angers. — L'individu frappé d'un coup de couteau, rue Bourgeoise, dans la nuit de lundi à mardi, est un honorable ouvrier du nom de Emile Lemesle, plâtrier, ouvrier Royale, dit le *Patriote*.
Son agresseur est un nommé Sauvage, y a des noms prédestinés ; journalier, rue du Godet, qui a, paraît-il, déjà eu maille à partir avec la justice. Il s'est jeté, sans provocation aucune, sur Lemesle, et l'a frappé au sommet de l'épaule.

D'après la constatation de M. le docteur Mollais, le couteau a fait une plaie béante de 3 centimètres de largeur sur 4 à 5 centimètres de longueur et s'est arrêté heureusement à quelques millimètres de l'articulation de l'épaule ; sans cela le résultat eût été mortel.

Il était environ minuit lorsque cet attentat, sans motif et sans but, a été commis.

Sauvage a été arrêté et mis à la disposition du procureur de la République.

Chouzé. — Mardi, la jeune enfant des époux Thibault, cultivateurs à Chouzé-sur-Loire, est tombée dans un puits placé au milieu du sol. Lorsque son père parvint à la retirer, elle donnait encore quelques signes de vie ; mais, malgré les soins les plus actifs, elle ne tarda pas à succomber. La malheureuse enfant n'avait que quinze mois.

CULTURE DES CHAMPIGNONS.

Voici une méthode très-pratique et très-facile pour avoir des champignons toute l'année :

Dans une caisse de sapin vernie à l'intérieur, mettez de la bouse de vache séchée que vous humecterez d'eau dans laquelle vous aurez fait dissoudre du salpêtre. Tenez avec les pieds à l'épaisseur de dix centimètres environ en y mêlant un peu de terre.

Semez ensuite du blanc de champignon avec de la terre et de la bouse (cinq centimètres seulement) ; après l'avoir entassé couvrez de 25 centimètres de terre. Si la terre se dessèche trop, humectez-la sans la noyer, et deux mois après vous aurez des champignons pendant deux ans. A cette époque, il faut renouveler votre couche, et vous servant du même blanc.

Ce procédé est applicable partout, dans une cuisine, dans les greniers et les écuries. L'établissement d'un mètre carré de surface coûte à fumer, 4 fr. 50 ; blanc, 4 fr., et donne pour environ une livre de champignons valant de 70 à 75 centimes soit par an 225 fr.

— Et qui en seront pour leur argent.

— A moins qu'ils ne trouvent le moyen de convertir leur bitume en or.

Tous les convives éclatèrent de rire.

— Vous êtes de véritables coupeurs de bourses, dit Henri de Servy en tendant son verre à Bertaut.

— Nous payons patente pour cela, répondit l'agent de change. La spéculation, messieurs, comme la politique, et Louis XI eût été le plus grand boursier de notre époque, lui qui disait : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare* ; traduisant : *Qui ne sait mentir ne peut régner*.

— A propos de mentir, reprit de Servy en tournant vers Lambert, tu n'écris donc plus rien dans les journaux ?

— J'achève quelque chose contre le poème de Lambert, répondit Armand.

— Le poème de Lambert ?... Mais il n'est pas encore imprimé.

— N'importe, je fais mon article d'avance.

— Il est homme à te demander raison.

— C'est ce que je cherche. Il y a longtemps que j'ai envie d'en finir avec ce petit poète de

qui promène ses élégies dans tous les salons et qui promène ses plus jolies femmes ; mais comme il est fort adroit au pistolet, je veux avoir le châtiment. (La fin au prochain numéro.)

Variétés.

Découvertes archéologiques.

Un savant celtophile, M. Miln, vient d'adresser à la Société des antiquaires de Glasgow une communication des plus intéressantes pour notre pays. M. Miln annonce qu'il a découvert il y a quelques mois, près des monuments druidiques de Carnac (Morbihan), au pied du monticule connu sous le nom de « Galgal Saint-Michel, » des antiquités gallo-romaines présentant la forme d'habitations complètes, avec des peintures à fresques et des mosaïques.

Le Galgal ou mont Saint-Michel, sorte de tumulus allongé, haut de vingt mètres, long de 80, se compose de pierres de la grosseur d'un pavé, sans terre ni ciment. Situé au sud des alignements du Ménec, il est à peu près parallèle aux avenues de menhirs ou pierres droites de Carnac. C'était un lieu de sépulture dont l'origine est inconnue, mais dont l'âge est antérieur à l'époque gallo-romaine.

Il résulte des fouilles entreprises en 1875 par M. Miln qu'une bourgade romaine assez étendue existait au pied même du mont Saint-Michel, à 4 kilomètres de Bocoenos, petit village voisin de Carnac. L'archéologue écossais déterra, après trois jours d'exploration, les fondements en granit d'une villa gallo-romaine du deuxième siècle, composée de trois pièces, et dans laquelle il recueillit des ossements d'animaux, du verre, des instruments en silex, des médailles, une bague en bronze, des poteries de l'époque des dolmens, d'une couleur gris bleu, et des poteries de l'époque gallo-romaine, une petite tête en terre de pipe, détachée d'une statuette, des tuiles, des pinces de fer.

Les murs de la ville avaient deux pieds d'épaisseur; le pavé était de chaux mêlée avec des cailloux. En continuant ses fouilles, M. Miln mit au jour une rue entière, ainsi que les murs d'enceinte de la bourgade gallo-romaine.

Une des maisons de cette rue était ornée, à l'intérieur, de peintures sur plâtre fort soignées et de jolis coquillages. Une galerie partant de cette habitation conduisait à une salle de bains dont les tuyaux de plomb tiennent si fortement au ciment qu'on ne pourrait les enlever sans détruire la maçonnerie.

Une autre galerie donnait accès à un petit temple avec un autel en pierre, sur lequel on trouva quatre statuettes de Vénus; les têtes de quatre autres déesses; deux Latone assises dans des fauteuils et allaitant des enfants; un sifflet fabriqué avec une dent d'ours.

On dégagait une autre maison qui avait des conduits pour le chauffage sous le plancher. Les murs de ces habitations étaient tous parfaitement conservés; ils étaient formés de petits carrés de granit taillés de même dimension et alternés par des tuiles rouges. Les parquets étaient pavés avec des morceaux de quartz blanc.

Aucun archéologue n'avait encore entrepris à Carnac des fouilles aussi importantes que celles que M. Miln vient d'exécuter à ses frais, et qui ont donné de si beaux résultats.

Le nombre des monticules qu'il a fait ouvrir dans les champs autour de Bocoenos s'élève à dix. Un antiquaire français et un artiste ont aidé M. Miln dans ces intéressantes recherches pendant plus d'une année.

Faits divers.

Une scène émouvante s'est passée ces jours derniers à la cour d'assises du Morbihan. La fille Jeanne-Marie Allanic venait d'être déclarée, par le jury, coupable d'infanticide, sous le bénéfice des circonstances atténuantes; et la cour lui avait fait application de la peine de huit années de travaux forcés. Apparaît à ce moment, dans un des couloirs du palais de justice, un zouave, à l'air agité, qui se précipite vers elle.

Il avait quitté l'Afrique le cœur joyeux du bonheur de revoir sa famille. Arrivé depuis quelques instants à Vannes, il venait d'apprendre que sa sœur avait encouru le déshonneur. Il accourait pour s'assurer par

lui-même si cette affreuse nouvelle était vraie et tombait éperdu dans les bras de celle qu'un arrêt marquait irrévocablement du sceau de l'infamie.

Les rares témoins de cette scène en ont ressenti une violente émotion.

On lit dans le *Courrier des Deux-Charentes*:

Le 28 novembre dernier, entre six et sept heures du matin, un acte de courage était accompli par le brigadier Naissant et le gendarme Bériau de Burie, au village d'Azac, commune de Migron, dans les circonstances suivantes:

Besson père, propriétaire, âgé de soixante-seize ans, condamné par le tribunal correctionnel de Saintes à un mois de prison pour avoir injurié un percepteur, avait, ainsi que son fils, âgé de quarante ans, déclaré à plusieurs personnes que « si le garde ou les gendarmes venaient l'arrêter, ils les tueraient avec leurs fusils ou avec leurs fourches. »

M. Serre, maire de Migron, ayant reçu du parquet de Saintes la notification à faire à Besson d'avoir à se constituer prisonnier, ne voulut pas en charger le garde-champêtre, contre lequel il savait Besson père et fils animés de mauvaises intentions; il se rendit lui-même chez Besson, qui lui répondit: « Je vous jure, monsieur Serre, que je ne ferai pas le mois de prison injustement prononcé contre moi; si les gendarmes viennent pour m'arrêter, nous les tuons, mon fils et moi; nous sommes à même de tenir tête à tous les habitants du pays. »

Le 27, ordre était transmis au brigadier de Burie d'avoir à se saisir de Besson père. Dès le lendemain matin, ce chef de poste, prévenu par M. le maire de Migron des dangers à courir et des précautions à prendre, partait avec le gendarme Bériau, et arrivés à l'habitation de Besson, le brigadier frappa à la porte, qui était fermée intérieurement, et on lui répondit: « Si c'est vous, les gendarmes, qui êtes là, vous ferez bien de vous en aller; nous comptons sur votre visite et ça se passera mal, car nous sommes armés et bien décidés à vous tuer. »

À cette réponse, le brigadier alla se poster derrière un petit mur qui sépare la cour des nommés Besson, d'un chemin servant à l'exploitation et fit placer le gendarme Bériau derrière lui. Presque au même instant Besson fils parut à l'une des fenêtres du grenier, son fusil à la main, et dit: Allons, il faut les tuer.

N'ayant point aperçu le brigadier et le gendarme, Besson fils sortit de la maison, tenant son fusil dans la main droite, ayant l'air de les chercher, en disant: « Celui qui avance, je le tue. »

Naissant s'élança sur lui et le saisit; mais Besson fils dirigea le canon de son fusil sur la poitrine du brigadier, qui fut assez heureux pour détourner l'arme et faire partir le coup en l'air. Alors s'engagea une lutte corps à corps; puis, bien secondé par le gendarme Bériau, qui maintint le fils en état d'arrestation, le brigadier s'élança sur le père, qui, ayant entendu la détonation, tenait la porte entrouverte et voulait saisir une des fourches qu'il avait à sa disposition, à côté de la porte. Le brigadier terrassa Besson père, qui, se sentant maîtriser, chercha à mordre Naissant, et, n'y parvenant pas, l'accabla d'injures.

Nous ne saurions trop louer la conduite de ces braves militaires, qui, dans cette occasion, ont fait preuve d'un grand courage et d'une habileté peu commune.

Hier, Besson père et fils comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Saintes, qui condamnait le premier à un an et un jour de prison et cinq ans de surveillance, le second à quinze mois de prison et cinq ans de surveillance.

Une machine parlante est exposée depuis quelques jours au Grand-Hôtel. Cette machine, qui arrive d'Amérique, n'a pas coûté moins de trente ans d'efforts à son inventeur. En voici un aperçu: la machine parlante est un appareil assez compliqué posé sur une table, avec pédales, soufflet d'orgue, clavier qui cède sous la pression des doigts. Dans la partie centrale, certains mécanismes délicats figurent les poumons, le larynx, la glotte et la langue. Des ressorts, mis en mouvement par les quatorze touches du clavier, se combinent assez habilement pour donner un nombre de vibrations ré-

pondant à tous les sons de la voix. Par conséquent, la machine parle indifféremment toutes les langues. L'inventeur a passé sept années pour trouver les lettres I et L, mais il est enfin arrivé à donner la note juste. Le conduit acoustique communique à un masque humain qui cause un effet étrange. La prononciation est en général sourde et nasillarde. Sauf l'u, qui se distingue mal, les voyelles s'émettent assez distinctement. Plusieurs consonnes manquent. En revanche l'r ne laisse rien à désirer. Les mots *charivari, merci, machine, bonsoir, Catherine*, sont très-nets.

Désormais, il n'est plus besoin d'être orateur: tout le monde peut monter à la tribune; il suffira d'avoir deux idées.

Une riche mendiante. — Une femme de soixante-dix ans, jouissant d'une certaine fortune et habitant une localité voisine de Mantes, avait, depuis quelque temps, pris l'habitude de venir pédestrement, tous les dimanches, aux premières messes à l'église de cette paroisse. Elle s'armait de deux béquilles pour assister aux offices et sollicitait la charité publique.

Informé du subterfuge, le commissaire de police la fit venir devant lui, et après interrogatoire établissant qu'elle était dans l'aisance et nullement infirme, lui a posé la question de savoir si elle consentait à aller à la maison d'arrêt avec ses béquilles ou à retourner chez elle après les avoir abandonnées. Elle a accepté cette dernière alternative en abandonnant au commissaire de police ces deux soutiens de ses infirmités fictives et en lui promettant de ne plus revenir à pareille occasion.

Le mort vivant. — Il vient de mourir à l'hospice de Bicêtre un homme qui était en proie à une aberration mentale des plus singulières. C'était un soldat nommé Henri Duhamel, qui avait été blessé à la bataille de Buzenval. Sa blessure s'était promptement cicatrisée, mais depuis ce moment il se croyait mort.

Quand on lui demandait des nouvelles de sa santé, il répondait: Vous voulez savoir comment va Duhamel? le pauvre garçon! il a été tué d'un coup de feu dans la tête à Solférino. Ce que vous voyez là n'est pas Duhamel; c'est une machine qu'ils ont faite à sa ressemblance; mais elle est bien mal faite; vous devriez les priver d'en faire une autre.

Jamais, en parlant de lui-même, il ne disait je ou moi, mais cela. Souvent il tombait dans un état complet d'immobilité et d'insensibilité qui durait plusieurs jours.

On a expérimenté souvent la sensibilité de la peau chez cet homme; on lui a pincé les bras et les jambes sans qu'il manifestât la plus petite souffrance.

Pour être plus certain qu'il ne la dissimulait pas, le médecin le faisait piquer vivement par derrière pendant qu'il lui parlait; le malade ne s'apercevait de rien. Souvent Henri Duhamel refusait de manger en disant que ça n'en avait pas besoin, que d'ailleurs ça n'avait pas de ventre, etc., etc.

Ce fait, du reste, n'est pas le seul de ce genre. Un zouave, par suite d'une blessure reçue à Montretout, parfaitement guérie cependant, avait perdu la mémoire des substantifs.

Sergent-instructeur, quoiqu'il connût très-bien les noms des soldats de son escouade, il les désignait par les mots: le grand brun, le petit châtain, etc. Pour commander à l'exercice, il se servait de périphrases lorsqu'il s'agissait de désigner le fusil ou le sabre-bayonnette, etc.

On fut obligé de le renvoyer dans ses foyers.

A BAS LES VOYELLES!

PREMIER BILLET, SANS G.

Mon cher monsieur,

Je vous préviens que vous ne trouverez point ici cette lettre: il semble impossible d'écrire, direz-vous, si elle ne figure presque toujours; vous trouverez peut-être cette idée burlesque, et vous penserez qu'il est difficile d'écrire deux lignes où elle ne soit point employée: détrompez-vous, c'est supposer une nécessité qui n'existe point chez moi, et, si vous me déniez trop, je puis vous le dire en vers décousus.

Non cher, peux-tu me dire
Si quelquefois on peut écrire
Des lettres ou billets doux
Et ne point voir sur tous
L'a?

Dis-le moi, je l'en supplie,
Et vois si ton esprit
Pour écrire te fournit
Des mots pour cette folie...

Je veux finir ce billet et ne point m'en servir, quoique je ne veuille point oublier de vous dire que je suis le plus dévoué de vos serviteurs.

DEUXIÈME BILLET, SANS E.

Oh! ma foi, sans l'e, il faut avoir du front pour vouloir polir la raison qui nous plait tant. Pour avoir un but aussi original, il faut avoir un malin lutin au corps, qui nous fait plaisir, parfois, mais qui finit par un ton qui nuit à un point fatigant.

Amour sans e, dit un amant,
Paraîtra toujours discordant;
Vit-on jamais original
Avoir un goût aussi banal,
Toujours fatiguant nos tympans
Par discours tous si dissonnants?

TROISIÈME BILLET, SANS I.

Ce n'est pas la chose du monde la plus commune; c'est beaucoup plus agréable, car on peut parler, sans cette lettre, beaucoup plus longtemps; je veux vous le prouver, et vous aurez beau mettre vos yeux à la torture pour la trouver, vous perdrez votre temps. En effet, je peux même, quand je le veux, exercer ma verve sans songer à cette lettre. Vous m'appellerez présomptueux, c'est peu; vous pourriez même m'appeler comme vous voudrez, cela m'est égal. Tenez, je veux même parler en vers de mon ord, sans m'exposer à rester court:

Que l'on parle ou qu'on glose,
Mon pauvre entendement
Me force constamment
A rester bouche close.
Or, lecteur, je suppose
Un grand voleur non écorché:
Ce ne peut être qu'un roué,
Avouez la chose.

Je me borne donc à vous donner le bonjour du plus profond de mon cœur.

(La fin à demain.)

Dernières Nouvelles.

Paris, 21 décembre, 9 h. matin.

M. Graux, avocat à la cour d'appel de Paris, est nommé chef du cabinet du ministre de la justice, et M. Victor de Swarte, secrétaire particulier.

L'Officiel publie un décret qui déclare que les fonctions de membre de la commission départementale sont incompatibles avec celles de maire de chef-lieu, de député et de sénateur.

Vienne, 20 décembre.

Une dépêche de Belgrade annonce qu'à la suite d'un incident regrettable qui a eu lieu hier entre une sentinelle de la forteresse de Belgrade et un des monitors autrichiens qui croisent sur le Danube, le ministère serbe a donné sa démission.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 20 décembre 1876.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Hier la bourse fermait au plus haut, aujourd'hui la clôture s'est faite au plus bas. Il était facile de prévoir que la base sur laquelle reposait la hausse d'hier était trop fragile pour qu'une réaction plus ou moins forte ne se produisît pas, aussitôt les rachats des vendeurs à découvert terminés. Comme de juste ce sont les valeurs qui avaient été le plus vigoureusement enlevées hier qui ont subi la réaction la plus violente. Le 5 0/0 n'a perdu que 0.25, tandis qu'il y a eu baisse de 0.45 sur le 3 0/0 et de 0.60 sur le 5 0/0 italien. Les primes étaient très-ouvertes à des écarts insignifiants. Le 5 0/0 turc est retombé à 14.20. La baisse a continué sur les actions de la Banque franco-hollandaise, elle ne s'est arrêtée qu'au cours de 300. Les obligations des Compagnies de chemins de fer, créanciers de cette institution de crédit, sont de plus en plus faibles. Les titres de la Compagnie de Suez étaient très-lourds, les actions ont perdu 42 fr. 50. Les actions des chemins de fer français et des sociétés de crédit n'ont donné lieu qu'à très-peu d'affaires.

Au moment où l'on songe à organiser les plaisirs de l'hiver, nous signalons comme une bonne fortune aux *impresarii* de salon un nouveau recueil de charmantes bluettes dramatiques, qui vient de paraître à la librairie Calmann Lévy, sous le titre de *Proverbes de Salon*. L'auteur, qui se cache sous le pseudonyme de François de la Haulle, est un écrivain distingué en même temps qu'un homme du monde. Son répertoire, original et complètement inédit, obtiendra un très-vif succès dans les salons du *high-life*, où la comédie est depuis quelques années en si grande faveur (1 vol. grand in-18, 3 fr. 50).

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Le Jour du baptême, tableau de M. G. Brion ; M. E. Ereckmann et M. A. Chatrian ; Théâtre-Français : l'Ami Fritz, comédie en trois actes, de MM. Ereckmann-Chatrian (acte deuxième) ; Entrevue du prince de Bismarck et du marquis de Salisbury, à Berlin ; le Czar passant une revue au Champ-de-Mars, à Saint-Petersbourg ; un skating-ring au pôle Nord, pendant l'hivernage de la Discovery ; le baptême de Witikind ; la Piazzetta, à Venise ; Chemins de fer de Londres : lignes souterraines superposées. — Rébus.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés, à titre de PRIME GRATUITE, une nouvelle édition de **Cinq-Mars**, par Alfred de Vigny, formant un superbe volume grand in-8° de 400 pages, imprimé sur papier satiné et illustré de cinquante gravures entièrement inédites. Voir dans le numéro

de l'Univers illustré de la semaine dernière les détails relatifs à cette prime.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.

APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

Extremes. Les personnes désireuses d'avoir, à bas prix, de bons mouchoirs de batiste ou de toile fine pur fil, largeur 0^m54, à 6 fr. 75, 7 fr. 90, 9 fr., 10 fr. la douzaine, et extra-fins à 12 fr. la douzaine, doivent s'adresser à MM. Corbu et C^{ie}, fabricants de mouchoirs à Cambrai (Nord), qui envoient franco, même pour une douzaine, contre mandat de poste ou timbres-poste. Envoi de types franco sur demande.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre.	70	40		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	723	75		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	667	50	
4 1/2 % j. septembre.	101	40		Crédit Mobilier.	152	50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	360		10
5 % j. novembre.	105			Crédit foncier d'Autriche.	473	75		Société autrichienne, j. janv.	522	50	
Obligations du Trésor, 1. payé.	492	50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	348	75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	429			Est, jouissance nov.	619	50		Orléans.	334		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	493			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1000			Paris-Lyon-Méditerranée.	333	50	
— 1865, 4 %.	507	50		Midi, jouissance juillet.	785			Est.	323		
— 1869, 3 %.	381			Nord, jouissance juillet.	1280			Nord.	327		
— 1871, 3 %.	375			Océan, jouissance octobre.	1050			Ouest.	322		
— 1875, 4 %.	485	35		Ouest, jouissance juillet, 65.	673	75		Midi.	321	50	
Banque de France, j. juillet.	3730			Vendée, 250 fr. p. j. août.				Deux-Charentes.	291	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	686	95		Compagnie parisienne du Gaz.	1330			Vendée.	245		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	355			Société immobilière, j. janv.	16			Canal de Suez.	520		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	376			C. gén. Transatlantique, j. juill.	337	50					
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	650										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 36 minutes du matin, express-poste, omnibus-mixte.	6 — 45 —
9 — 1 —	1 — 37 — soir.
4 — 10 —	7 — 17 —
10 — 37 —	10 — 37 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.	8 — 30 —
9 — 41 —	12 — 38 —
12 — 38 —	4 — 44 —
10 — 28 —	10 — 28 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43.

Etude de M^e RENO, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, Les 26 et 27 décembre présent mois.

LA COUPE DES DIVERS BOIS TAILLIS, SAPINIÈRES ET BRUYÈRES

Dépendant de la terre de la Roche-Chardonnet, commune de Neuillé, ET UN LOT

De 39 Noyers, 3 Poiriers, 4 Cormier et 238 Sapins,

Complantés sur ledit domaine. La vente du gros bois sera faite le 27 décembre, à midi, au château de la Roche, et celle du taillis et du petit bois, sur place, le 26 décembre, à partir de midi.

S'adresser, pour visiter, à M. ALLEAUME, garde particulier, au château de la Roche, à Neuillé. (670)

A VENDRE

VINS DES CORDELIERS, à Champigny, dernières récoltes. S'adresser à M^{me} BOUCHET, rue Beaurepaire, 41, ou à M^e LE BLAYE, notaire. (652)

A LOUER

PRÉSENTMENT, Rue Royale, n° 1, GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN ET REMISE S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Quai de Limoges, 61, A SAUMUR.

CHALOPPIN

SERVICE DE TABLE Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.

Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

AVIS IMPORTANT

Toutes les personnes dans une situation honorable, rentiers, officiers et fonctionnaires retraités, propriétaires, anciens officiers ministériels et dames veuves dans une position indépendante qui veulent se créer des ressources nouvelles par une occupation lucrative et facile, qui ne nécessite aucun capital, ne fait courir aucun risque, et ne les fait pas déroger de leur position sociale, peuvent écrire en indiquant leurs références à M. Petit, 1, rue du Quatre-Septembre, Paris. (629)

ON DEMANDE UN MÉNAGE cocher, valet de chambre et cuisinier.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOZE-ALBESPEYRES ; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^e Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codez ; elles sont recommandées journalièrement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature B^e Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique. en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAÏU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CAISSE SAUMUROISE

18, rue Beaurepaire.

On paie dès aujourd'hui les Coupons Lombards, Hongrois, Dollars 6 0/0, Dette unifiée d'Autriche, échéant en janvier 1877.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier : Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 10 c. par cent francs.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Ombrelles. (503)

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN sont employées avec succès ; soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acreté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, escarquinie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatusités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaives, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, icteré.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retards, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciatique.
- Scrofules, écrouelles, humeurs froides.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, débilements.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. ; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (433)

8 Rue DAUPHINE PARIS

BENZINE COLLAS

8 Rue DAUPHINE PARIS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.